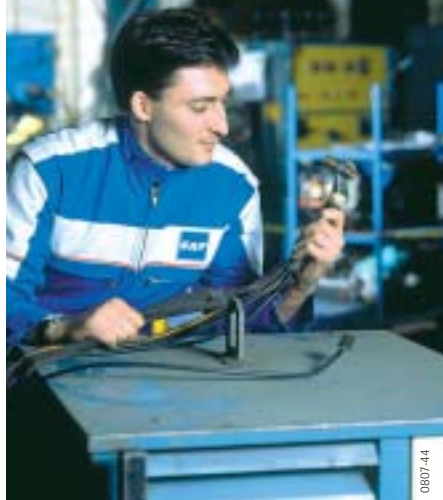


TORCHES CONFORT REPARATION

Cette prestation permet, pour un coût forfaité mensuel (défini selon le type de torche et l'utilisation) de maintenir son parc de torches en excellent état de fonctionnement.



C'est un contrat sur une base 36 mois minimum qui définit en fonction de votre parc de torches le nombre de réparations et le nombre d'échanges standard, forfaités annuellement.

Le forfait de réparation comprend :

- La réception et l'identification des torches défectueuses.
- Le démontage et remplacement des pièces hors d'usage, à l'exclusion des pièces d'usure.
- Pour les torches MIG/MAG : la remise à neuf systématique d'une poignée, d'une gâchette et des contacts ressort côté embase.
- Le nettoyage et la vérification de la

connectique, du faisceau torche et de ses raccords.

- Un test de bon fonctionnement.
- L'historique des interventions et la traçabilité.
- Une garantie de 1 mois sur la réparation effectuée.

La réparation ne concerne pas les pièces d'usure qui, si elles sont montées sur les torches envoyées, sont retournées en l'état avec les torches réparées.

En cas d'irréparabilité, les torches sont remplacées par du neuf, en échange standard, dans la limite des engagements contractuels.

Avantages Client :

- Un parc de torches toujours en bon état de fonctionnement, et entretenu par le fabricant.
- Une bonne maîtrise et une excellente visibilité des coûts de maintenance.
- Une gestion simplifiée : souplesse d'un loyer mensuel forfaité.
- Un bonus annuel si le nombre de réparations ou d'échanges standards annuel est inférieur à celui forfaité.